



Le 28 mai 2026, à Paris

Le CNMP réaffirme l'importance de la souveraineté de la filière des paiements et la nécessité d'en assurer l'autonomie stratégique

Le Comité, réuni en séance plénière le 22 mai 2026, a débattu des développements récents du secteur des paiements français et européen. L'ensemble de ses membres, représentant toutes les parties-prenantes du secteur, souhaite réaffirmer le caractère stratégique de la filière des paiements, dans un contexte international marqué par la montée des tensions géopolitiques. L'autonomie de cette filière participe de la souveraineté économique du continent européen, et doit être renforcée.

Dans ce cadre de référence, le CNMP s'est félicité de la situation du secteur des paiements en France, qui peut s'appuyer sur trois piliers complémentaires :

- Un accès aux espèces satisfaisant et une infrastructure de distribution des espèces performante, qui permettent de répondre aux attentes des citoyens.
- Un acteur autonome, le groupement Cartes Bancaires, par lequel transite la majorité des paiements par carte dans notre pays et pour lequel une nouvelle dynamique de co-marquage des cartes s'est enclenchée, après les engagements récents de plusieurs prestataires de services de paiement ; le CNMP souhaite que cette trajectoire se confirme et s'amplifie dans la durée.
- La montée en puissance d'une solution de paiement européenne, Wero, portée par la société EPI Company et soutenue par le CNMP, qui compte déjà 53 millions d'utilisateurs en Europe et qui devrait être disponible pour les paiements sur internet en France à partir du second semestre 2026.

Ces leviers de souveraineté pourront à terme être complétés par l'euro numérique, dont l'avancée des travaux se poursuit avec le recueil récent de candidatures pour un exercice pilote prévu à partir de 2027. En l'attente de l'adoption par le Conseil de l'UE et le Parlement européen des règlements relatifs à l'euro numérique, cette étape marque l'amorce d'un partenariat public-privé dont la consolidation sera nécessaire pour la conception et la distribution de l'euro numérique.

Le CNMP se félicite par ailleurs du lancement, le 7 mai 2026, du fichier national des comptes signalés pour risque de fraude (FNC-RF), qui constitue une grande réussite pour l'écosystème français.

- Fruit d'une mobilisation de la communauté bancaire et des autorités en soutien à la loi contre les fraudes bancaires du 6 novembre 2025, cet outil de signalement et de

partage des IBAN suspects par les prestataires de services de paiement vient compléter plusieurs dispositifs de lutte contre la fraude, dont la vérification du bénéficiaire mise en place avec succès en octobre 2025.

- Dans un contexte de généralisation des paiements instantanés, cette initiative démontre notre capacité à soutenir les moyens de paiement innovants tout en préservant un haut niveau de sécurité. Sa réussite est celle d'un engagement conjoint fort entre profession bancaire et autorités publiques pour assurer la mise en place de ce service dans des délais ambitieux fixés en accord avec les législateurs.
- Le FNC-RF anticipe de prochaines évolutions européennes en matière de lutte contre la fraude. Le FNC-RF pourra en effet jouer un rôle de référence dans le cadre de la généralisation au niveau européen des mécanismes de partage de données de fraude, qui est prévu par le futur règlement européen sur les services de paiement (RSP).

Enfin, la publication le 1^{er} avril 2026 de la [nouvelle stratégie globale de l'Eurosystème en matière de paiements](#) marque une autre étape importante. Le CNMP salue les convergences entre sa stratégie nationale et la stratégie de la Banque centrale européenne en matière de résilience, d'innovation et de lutte contre la fraude. Plus particulièrement, le CNMP se félicite du développement d'un axe dédié à l'autonomie stratégique des paiements européens, lequel constitue un relais crucial de notre action nationale en matière de souveraineté.

Le CNMP œuvrera au développement de relations et de synergies dans la mise en œuvre de la stratégie de l'Eurosystème, afin d'affirmer l'influence française en Europe et porter les intérêts de la Place. Le CNMP appelle également à la mise à jour de la stratégie en matière de paiements de détail pour l'Union Européenne, afin d'y inclure les nouveaux enjeux des évolutions technologiques et de la souveraineté européenne des paiements.

Le Comité national des moyens de paiement est une enceinte de concertation composée à parité de représentants de l'offre et de la demande dans le secteur des paiements. Il a été formé en 2022 de la fusion entre le Comité de pilotage de la filière fiduciaire (CP2F) et le Comité national des paiements scripturaux (CNPS). Le CNMP est présidé par la Banque de France. La [Fédération bancaire française](#) et l'[Association française des trésoriers d'entreprise](#) en assurent conjointement la vice-présidence.

Contacts presse :

Banque de France : Arthur Maimbourg
Tél : 06 59 88 06 98
E-mail : arthur.maimbourg@banque-france.fr

Direction générale du Trésor du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique : Pôle communication
Tél : 01 44 87 73 24
E-mail : presse@dgtresor.gouv.fr

FBF : Benoît Danton
Tél : 01 48 00 50 70
E-mail : bdanton@fbf.fr - www.fbf.fr

AFTE : Pascal Baudier
Tél : 01 42 81 44 55
E-mail : pascal.baudier@afte.com - www.afte.com